

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 4 (1868)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

LAUSANNE

1^{er} JUIN 1868

4^e année.

N^o 11.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. *Estoppey*, gérant de l'ÉDUCATEUR, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. — Supériorité du cours éducatif du P. Girard pour l'enseignement de la langue maternelle. — L'obéissance, d'après Disterweg. — Réunion des instituteurs fribourgeois à Estavayer. — Correspondances neuchâteloises (traitement supplémentaire, pensions de retraite, assurance, etc.). — Correspondance de St-Gall (démission de M. Gisi, etc.). — Causerie grammaticale. — Partie pratique : Questions de sphère et d'histoire naturelle. — Bibliographie (*Zwei Schweizerische Lehrertage*). — Chronique scolaire. — Avis concernant la prochaine fête de Lausanne.

Supériorité du cours éducatif du Père Girard pour l'enseignement de la langue maternelle
mémoire lu par M. Dubois, à la Société jurassienne d'émulation,
réunie à Saint-Imier le 2 octobre 1867.

Le morceau ou plutôt le mémoire auquel nous donnons aujourd'hui la première place dans notre revue, nous en a paru digne par son importance et l'intérêt qui s'y attache. Il servira, d'ailleurs, à faire ressortir une fois de plus l'aveuglement de ceux qui préfèrent à une méthode réellement éducative, rationnelle, élémentaire et progressive à la fois, les ouvrages qui commencent par les abstractions, les généralités, et qui engendrent for-

cément la routine par le simple travail de mémoire qui en est la conséquence inévitable.

Nous sommes heureux de nous rencontrer entièrement d'accord de vue avec M. Dubois, dont les pages méritent d'être méditées par les instituteurs de la Suisse française. L'école primaire et secondaire de St-Imier n'est pas la seule, au reste, où le cours de langue maternelle du P. Girard ait été adopté et suivi avec succès et fruit. Le collège libre, dirigé par M. Ernest Naville, à Genève, le met en pratique depuis un grand nombre d'années et cet éminent philosophe, qui est aussi un habile pédagogue, a plus d'une fois assuré celui qui écrit ces lignes de la supériorité de cette méthode, pour laquelle tant d'instituteurs professent un éloignement que l'on déguise tant bien que mal en se retranchant derrière la longueur du cours ou sous le prétexte que cet ouvrage n'est pas favorable aux progrès de l'orthographe.

A. D.

Messieurs,

Je pense qu'il est permis de parler de manuels et de méthodes d'enseignement à l'assemblée générale de la Société jurassienne d'émulation. C'est, il est vrai, un terrain aride et ingrat, où il y a peu de fleurs à cueillir; aussi est-ce un sujet rarement traité et généralement peu approfondi. On reconnaît quelques grands pédagogues : les Pestalozzi, les Vinet, les P. Girard, etc., devant lesquels on s'incline; mais, même dans le corps enseignant, on ne sait souvent que leur nom et quelques-unes de leurs maximes les plus saillantes. Quant à leurs ouvrages, ils restent ensevelis dans la poussière des bibliothèques, et leurs méthodes ne leur survivent pas longtemps.

Les méthodes qui ont le plus de chances de succès sont souvent les plus superficielles, celles par lesquelles on acquiert promptement une apparence de connaissances plutôt que des connaissances réelles et solides; de ces méthodes qui, soi-disant, simplifient tout, mais qui n'expliquent rien à fond. C'est principalement pour l'enseignement de la langue maternelle que ces méthodes routinières ont la vogue. Elles réduisent la besogne du maître, dont le rôle se borne à faire réciter la grammaire, à faire de l'analyse et des dictées d'orthographe. Pour l'élève, il n'a qu'à se bourrer la mémoire de règles et de définitions abstraites, sans être tenu de les comprendre. N'en-

tend-on pas tous les jours les personnes adultes vous dire : quand j'allais à l'école, je récitaïs mon catéchisme et ma grammaire, mais je n'y comprenais rien. — Les partisans de ces méthodes, si l'on peut leur donner ce nom, disent pour les défendre : « La mémoire est le magasin de nos connaissances; sans la mémoire il n'y a point de science, il convient donc d'y approvisionner le plus de matériaux possible, afin qu'ils soient plus tard au service de l'intelligence, quand celle-ci aura grandi. » Tout cela est très-vrai. Mais distinguons : si les matériaux approvisionnés dans la mémoire sont des idées, oui ; mais si c'est un fatras de mots et de définitions vides de sens, ce n'est qu'un encombrement, une richesse factice, à laquelle la pauvreté est préférable.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, mais je dois me restreindre.

La plus répandue de ces méthodes routinières est, sans contredit, la grammaire de Noël et Chapsal ; elle a pénétré partout, même à l'étranger ; elle est devenue le code fondamental, l'oracle de l'instituteur primaire. Noël et Chapsal l'ont dit : Voilà la preuve la plus infaillible, la plus irrésistible, pour défendre ou attaquer la construction d'une phrase. Il nous serait facile de mettre à nu les faiblesses et les imperfections de cette méthode incomplète, basée essentiellement sur la mémoire, à l'exclusion de l'intelligence. Nous l'avons fait en partie il y a trois ans et le temps ne nous permet pas d'y revenir aujourd'hui.

Plusieurs professeurs se sont aperçus, dans leur pratique, de l'insuffisance de cette grammaire et ils en ont rédigé eux-mêmes d'autres. Nous pouvons citer Boniface, Julien, Poitevin, Levy et Alvarèz, qui toutes ne sont que des variantes de la première, bien que chacun de ces auteurs prétende apporter une méthode nouvelle approchant de la perfection. En général, c'est moins un manuel qu'un système de manuels, de l'élève et du maître, pour la grammaire, pour les deux sortes d'analyse, pour les conjugaisons et pour les dictées d'orthographe.

Dans ceux du maître, tout est dit ; il n'a pas un mot à ajouter, pas une phrase à construire. C'est surtout le cas pour les manuels de Poitevin. Si le maître sait lire, il a toutes les capacités requises

pour remplir ses fonctions. — Du reste, pour parcourir tout ce système, il faudrait, dans nos écoles, supprimer du programme presque toutes les autres branches d'étude. Aussi, de tout cet attirail de manuels, la grammaire est-elle ordinairement le seul parcouru tout entier. Mais, les eût-on tous étudiés d'un bout à l'autre, connaîtrait-on alors la langue française, saurait-on la parler et l'écrire correctement ? — Non. — Pour parler correctement une langue, il est nécessaire d'en connaître les formes, sans doute, mais cela ne suffit pas ; il faut de plus se familiariser avec le fond même du langage, c'est-à-dire les vocables simples et composés, leurs significations, leurs principales acceptations, leurs homonymes et leurs synonymes. Telle a été la raison de l'introduction d'un vocabulaire, à côté de la grammaire, dans les écoles de la Suisse romande.

Chacun sait l'usage que l'on fait de ce recueil dans la plupart des écoles. On donne à l'enfant un certain nombre de mots à apprendre pour le lendemain. On appelle cela apprendre, parce que l'enfant devra les épeler, dire s'ils sont masculins ou féminins, et, si le mot n'est pas vulgaire, se mettre dans la tête une définition qu'il n'entend pas mieux que le mot lui-même. Nous avons vu des enfants de 6 ans, sachant à peine les lettres, désespérés de ne pouvoir retenir cet exercice stérile et rebutant. Je comparerai cette espèce de leçons à ces moulinets que les enfants placent au bout d'une perche, cela tourne et fait du bruit, mais ne produit rien. Ce procédé est loin de l'enseignement intuitif. Cependant, dans ces mêmes écoles, il y a des leçons spéciales d'intuition. Les extrêmes se touchent.

C'est dans la phrase que l'enfant doit étudier le mot, dans une phrase simple, exprimant autant que possible des idées qui lui sont familières, des choses qui l'intéressent, qui le touchent. « Les grammaires et les dictionnaires, disait Vinet, il y a plus de trente ans, sont à la langue vivante ce qu'un herbier est à la nature. La plante est là, entière, authentique et reconnaissable à un certain point ; mais où est sa couleur, son port, sa grâce, le souffle qui la balançait, le parfum qu'elle abandonnait au vent, l'eau qui reflétait sa beauté, tout cet ensemble d'objets pour qui la nature la faisait vivre et qui vivaient pour elle. — Si telle est la sécheresse d'un dictionnaire, que sera-ce d'un vocabulaire, c'est-à-dire d'une simple liste de mots. »

Vinet voulait qu'on étudiât les mots et les règles grammaticales dans une série de morceaux tirés des meilleurs écrivains : tel a été le but de sa chrestomathie, qui est la meilleure compilation que nous ayons en français. Bien qu'il affirme que le premier volume est à la portée des enfants de 10 à 14 ans, il est certain que pour l'étudier au point de vue grammatical et lexicologique, il faut déjà des élèves développés par une étude plus élémentaire. *(A suivre.)*

L'OBÉISSANCE

D'après DISTERWEG.

Disterweg, dont nous avons par-ci par-là prononcé le nom dans l'*Educateur*, est l'un des plus grands pédagogues de l'époque contemporaine et l'un des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur les esprits en matière d'instruction. Rationaliste très prononcé, il a marché à la tête de ceux qui travaillent à l'émancipation complète de l'Ecole et c'est dans ce sens qu'il a rédigé pendant de longues années les *Rheinische Blätter*, une des revues scolaires les plus importantes de l'Allemagne contemporaine. Les tendances de ce célèbre pédagogue, auquel nous nous proposons d'ailleurs de consacrer un article biographique qui le fasse connaître de nos lecteurs, donnent d'autant plus de poids aux paroles de lui que nous allons traduire. Elles sont extraites de l'ouvrage intitulé « *Adolphe Disterweg, sa vie et ses écrits* », publié par Langenberg, Francfort sur le Mein, 1867, et elles ont fait l'objet d'une reproduction dans la *Schweizerische Lehrer Zeitung* du 7 mars de cette année.

Sans obéissance aux lois, sans le respect des lois, aucun Etat ne peut subsister. L'obéissance et le respect des lois doivent être unis au respect des personnes qui rendent les lois et qui les exécutent.

Celui qui a étouffé dans son esprit tout respect pour les personnes par lesquelles les lois existent et deviennent vivantes, celui-là n'a qu'un pas à faire pour arriver au mépris, à la transgression des lois. La loi, comme le fonctionnaire qui l'exécute, doit être une autorité.

L'homme doit apprendre le respect des lois. Dans l'état de nature, il n'en a pas besoin ; mais l'homme vit en société et c'est avec la société que les lois naissent. Les lois sont le produit et aussi la base de la société. A son entrée dans le monde, l'enfant doit par conséquent avant toute chose apprendre à respecter les lois, c'est-à-dire les conditions essentielles de la société au sein de laquelle il est appelé à vivre. L'homme en herbe, l'enfant, doit par conséquent être élevé dans le respect de la loi.

C'est sous le toit paternel, dans la famille (cette société naturelle) que

l'enfant doit faire l'apprentissage des lois qui régissent la société civile. Mais cet apprentissage suppose l'autorité du père et de la mère de famille. **UN ENFANT SOUMIS SERA AUSSI DANS LA RÈGLE UN CITOYEN OBÉISSANT.** Au contraire, un enfant élevé dans l'insubordination à ses parents ne se montrera pas meilleur citoyen dans la société civile et politique.

La maison paternelle appartient à la vie privée et l'Etat s'abstient avec raison de pénétrer par ses lois dans le foyer domestique. Mais l'Ecole est du ressort de l'Etat, qui la régit et l'organise par des lois sages. En entrant à l'école, l'enfant fait donc son premier pas dans la vie publique.

Il se peut que l'enfant gâté par ses parents se soit permis toute sorte de choses reprehensibles (il n'est pas donné à tout père d'élever convenablement ses enfants). Mais l'école publique ne peut tolérer ces choses et l'enfant est tenu d'obéir aux lois de l'école et de respecter l'exécuteur de ces lois, l'instituteur. Le respect du maître est le premier devoir de l'élève.

L'obéissance envers son maître est pour le bon élève un devoir et un plaisir à la fois ; chez le mauvais seul cette obéissance est une contrainte. Mais bonheur ou contrainte, l'obéissance est une nécessité de la situation.

L'obéissance illimitée de l'élève peut avoir des suites d'une importance incalculable, non seulement pour la réussite de l'éducation, mais pour toute la vie des élèves et pour l'Etat lui-même.



RÉUNION DES INSTITUTEURS FRIBOURGEOIS A ESTAVAYER

Estavayer, nous dit l'histoire,
Brilla par son antiquité !
Amis, joignons à cette gloire
Celle de l'hospitalité.

Le 14 mai, par un beau soleil, 60 à 70 instituteurs étaient réunis dans la belle salle de la Grenette à Estavayer, pour y prendre part à la conférence cantonale. Le préfet et plusieurs magistrats municipaux assistaient à la session, ainsi que le secrétaire de la direction de l'instruction publique. Plusieurs instituteurs de Vaud et Neuchâtel étaient venus s'asseoir aux côtés de leurs collègues fribourgeois. De Neuchâtel aussi, le rédacteur en chef de l'*Educateur* s'était rendu dans la ville qui a une rose pour emblème. M. Simonet, instituteur à St-Aubin, président du comité central, eut même la courtoisie de vouloir céder la présidence de l'assemblée à M. Daguet, qui déclina cet honneur, disant n'être venu qu'en spectateur et en ami du corps enseignant. La musique-fanfare de la ville et les enfants des écoles habilement dirigés par M. Duc firent entendre les chants les plus

mélodieux qu'aient répétés depuis longtemps les échos du canton de Fribourg ; à la pureté des sons s'alliait je ne sais quoi de moelleux qui allait au cœur en rassurant l'oreille.

La séance a été ouverte par un discours de M. Simonet, qui a réuni les suffrages des instituteurs. On a entendu ensuite la lecture des rapports des conférences et on a appris avec étonnement que ces réunions utiles eussent cessé dans la Gruyère.

Les mémoires ont eu leur tour. Une des questions posées concernait l'esprit d'épargne et d'économie qu'il s'agirait d'introduire dans les écoles. M. Brasey, professeur à l'école secondaire, a lu sur ce sujet intéressant un excellent mémoire que l'*Educateur* ferait bien de reproduire. Dans le débat qui a suivi la lecture, M. Pauchard, maître à l'école normale d'Hauteville, a signalé comme moyen de parvenir au résultat, la création de petites caisses d'épargne dans les écoles et a fourni à l'appui de cette idée utile et ingénieuse des renseignements qui témoignent d'un esprit pratique et plein d'expérience.

La question du choix d'une méthode de lecture a occupé un moment l'assemblée. M. Blanc, instituteur à Fribourg, a lu un rapport sur la méthode élaborée par M. Page, instituteur à Onnens, que quelques instituteurs louent beaucoup pendant que d'autres lui préfèrent la méthode du P. Girard, d'autres les tableaux de M. Pasquier et de M. Perroulaz. Dans la discussion qui a suivi cette lecture, M. Daguet a rendu l'assemblée attentive à la méthode Regimbaut, dont on dit merveille à Paris, pour la rapidité des résultats. Il faut, sans doute, en rabattre, mais il serait à propos néanmoins d'expérimenter cette méthode. Les instituteurs de Neuchâtel qui l'ont étudiée et appliquée la trouvent pour la pratique bien préférable à celle de Lafore fort estimée cependant. M. Daguet propose la nomination d'une commission chargée d'examiner plus à fond cette question. La proposition est adoptée et une commission nommée pour s'occuper de cet objet intéressant et plus important qu'on ne se l'imagine parmi les personnes étrangères à l'enseignement élémentaire.

Une question très intéressante avait été renvoyée par la conférence de Romont, l'année dernière, à l'examen de celle d'Estavayer. Il s'agissait de la meilleure manière de procurer le développement harmonique des facultés de l'enfant. M. Chaney, instituteur de Romont, avait préparé sur ce sujet un mémoire. Mais, le peu de temps qui restait pour la discussion d'une question aussi vaste engagea l'assemblée à en ajourner la discussion à la conférence prochaine, dont le siège a été fixé à Bulle, dans la verte Gruyère. Plusieurs membres ont regretté qu'il n'ait pas été, au moins,

donné lecture du mémoire rédigé par M. Chaney, instituteur à Romont, et qu'on eût renvoyé ainsi, non aux calendes grecques, il faut l'espérer, mais aux ides de mai 1869, un rapport soigneusement étudié sans doute.

Tout en prenant une part active aux travaux de l'assemblée, plusieurs des assistants se préoccupaient de la situation faite aux affaires scolaires et au personnel enseignant par la démission de M. Charles. Une proposition faite dans le but de témoigner à M. Charles le regret de sa détermination et le vœu de le voir rester à son poste a été votée à la presque unanimité. Cette décision en dit que plus des chapitres entiers sur la situation de notre canton.

La session d'Estavayer s'est terminée comme finissent toutes les fêtes de ce genre, par un agape fraternel, égayé par la musique-fanfare d'Estavayer, dirigée par ce même M. Duc, qui nous avait donné un concert vocal si charmant. Les toasts n'ont pas manqué, mais la place nous manque pour analyser ceux qui avaient une portée plus durable que la circonstance qui les avait fait naître. Une franche cordialité n'a cessé de régner dans l'assemblée et n'a pas même été troublée par quelques paroles un peu trop accentuées d'un citoyen étranger au corps enseignant. En résumé, la réunion a réuni les deux caractères qu'il est désirable de voir conserver aux conférences du corps enseignant : elle a été douce au cœur et utile au développement intellectuel et pédagogique.

Correspondances neuchâtelaises.

Monsieur le rédacteur,

Dès son apparition, l'*Educateur* s'est occupé essentiellement de questions d'un ordre purement littéraire ou pédagogique. La rédaction de ce journal a voulu par là, et avec beaucoup de raison, lui imprimer le caractère qu'il doit avoir. Je ne pense pourtant pas agir d'une manière opposée aux principes ou aux vues de son comité, en présentant ici quelques considérations générales, concernant les meilleurs moyens d'améliorer la position matérielle des instituteurs. Il me semble que notre représentant dans la presse doit aborder résolument certains problèmes de la science économique, alors que toutes les classes de la société s'efforcent de se maintenir à la hauteur du progrès, dans ce domaine comme dans les autres.

Les moyens dont j'ai parlé plus haut consistent :

- 1^o A augmenter le traitement des instituteurs ou à décréter le traitement supplémentaire, d'après les années de service ;
- 2^o A accorder des pensions de retraite aux instituteurs émérites ;
- 3^o A assurer les instituteurs à une société d'assurance sur la vie.

I. Traitement supplémentaire.

Les législatures de nos cantons romands ont manifesté, en général, les dispositions les plus bienveillantes, quand elles ont été appelées à améliorer la position matérielle de l'instituteur. A cet égard, je ne crois pas être dans l'erreur en affirmant que la loi scolaire vaudoise est, à la réserve du chiffre de quelques honoraires, la meilleure ou l'une des meilleures de la Suisse, car elle accorde la pension de retraite et mieux encore, le traitement supplémentaire, qui a pour effet d'attacher l'instituteur à la commune et au canton où il exerce ses fonctions, de l'engager à consacrer toutes ses forces, toute son activité à la jeunesse qui lui est confiée, d'écartier de son cœur le ver rongeur des soucis matériels et enfin de pratiquer l'épargne, ce qui n'est possible que quand on marche de l'avant. La législature neuchâteloise de 1865 a bien compris l'à-propos de cette mesure à l'égard des pasteurs, puisque la loi ecclésiastique a été révisée dans ce sens.

II. Pensions de retraite aux instituteurs émérites.

La statistique scolaire établit que l'instituteur doit se retirer de la carrière de l'enseignement à l'âge où l'administrateur, le pasteur, le négociant, l'artisan même peuvent encore fort bien exercer leurs fonctions, soit seuls, soit en se faisant seconder. Cette considération suffit pour démontrer que le système des pensions de retraite, qualifié de système paternel par ses adversaires, n'est point aussi absurde dans la pratique que quelques économistes le disent. Que, ainsi que cela a lieu dans le canton de Vaud, l'instituteur soit au bénéfice du traitement supplémentaire ou de la pension de retraite, rien de mieux ; mais s'il fallait choisir, je me prononcerais très explicitement pour le premier, car il favoriserait l'ensemble des instituteurs, et il procurerait au corps enseignant le moyen de se cotiser pour former, même sans le secours de l'Etat, des pensions dont le chiffre ne serait pas illusoire. Mais il est évident que ce but ne pourrait être atteint que dans le cas où ce corps tout entier entrerait dans l'association, attendu que le chiffre des recettes et celui des dépenses seraient sujets à de continues perturbations, s'ils ne reposaient pas sur une statistique générale.

III. Assurance sur la vie.

Notre siècle a réalisé un grand progrès, quand il a créé les sociétés d'assurances sur la vie ou donné plus d'extension à celles qui existaient déjà. Qu'on choisisse l'assurance au décès ou la rente viagère, elles viennent l'une et l'autre en aide à la veuve, au vieillard, à l'orphelin, en retour de

sacrifices plus ou moins légers. Mais si, comme citoyen, je reconnaiss que dans bien des cas il est avantageux d'entrer dans cette voie, je crois que, pour le corps enseignant, les deux précédentes sont préférables, en raison de la solidarité qui doit exister entre tous les instituteurs, de l'âge relativement peu avancé où ils sont appelés à quitter leurs fonctions et des conditions identiques ou presque identiques faites par les sociétés d'assurances, à un homme envisagé seul, on a un corps considéré dans son ensemble. Cependant, à défaut d'autres améliorations, j'applaudis à la sollicitude que quelques autorités et quelques administrations ont témoignée à leurs employés qu'elles ont assurés collectiv ement.

Comme cette épître dépasse déjà le cadre dans lequel je désirais la renfermer, je n'ajouterai que quelques mots au sujet du projet de pensions de retraite que le Conseil d'Etat de Neuchâtel a proposé, il y a quelques semaines, au Grand Conseil. Je ne ferai pas l'historique de cette question, quelque intérêt qui s'y rattache ; elle se trouve plus ou moins complètement dans les comptes-rendus de nos conférences générales. Qu'il me suffise de dire qu'elle est sur le tapis depuis trois années et que le Conseil d'Etat et le corps enseignant diffèrent moins sur le chiffre demandé au budget que sur la manière de l'appliquer. Le premier propose les pensions de retraite, le second, par l'organe du comité central, insiste sur le traitement supplémentaire, en prenant d'ailleurs l'engagement de créer, lui-même, ces pensions en faveur des instituteurs émérites, à l'aide du fonds des régents qui est inaliénable. La législature dont le mandat ne fait que d'expirer, a renvoyé la question intacte au Conseil d'Etat.

Les instituteurs neuchâtelois se flattent que cette affaire recevra une solution qui ne se fera pas trop attendre. La commission nommée aux conférences générales de 1864, est prête à soumettre à l'autorité les chiffres et les réflexions qui résultent d'une étude sérieuse de la question.

Le moment de la reddition des comptes du fonds approche et il serait des plus regrettables que la révision de ses statuts dût se faire avant que la nouvelle législature eût discuté et voté un projet dans l'un ou l'autre sens.

Neuchâtel, le 9 mai 1868.

Henri JACOT.

Locle, 27 mai 1868.

Monsieur le rédacteur,

En effet, comme le fait observer *l'Éducateur*, cinq heures de classe c'est trop pour de petits enfants, mais pendant tout l'hiver, depuis le 1^{er} septembre au 1^{er} avril, les enfants de nos écoles enfantines n'ont que quatre heures de leçons par jour ; ils entrent à l'école à 9 heures pour en sortir à onze. C'est seulement pendant quatre mois d'été (car il faut tenir compte

des grandes vacances) qu'ils en ont cinq ; mais alors, quand le temps le permet, ces leçons sont toujours interrompues par une sortie d'une demi-heure, dans la cour, sous la surveillance de la maîtresse.

P. BARBEZAT.

Correspondance de St-Gall.

Nous extrayons de la lettre d'un ami établi à St-Gall les lignes suivantes :

« Nous avons déjà vu dans les journaux que M. Gisi a donné sa démission de professeur d'histoire pour remplir, à Berne, les fonctions de sous-archiviste édéral. L'autorité regrette en lui un homme d'une solide érudition, laborieux et fort circonspect dans son enseignement. Ses collègues perdent un ami loyal et bienveillant ; ses élèves un maître extrêmement consciencieux. Cependant on se félicite qu'il ait été appelé à un poste si approprié à ses goûts et à ses talents. C'est bien là une place convenable pour un homme actif qui ne voudra pas être un simple registrateur, mais qui songera à mettre en œuvre d'abondants et précieux matériaux. A la fête de clôture, M. Säxer a adressé à M. Gisi des paroles très-flatteuses et bien senties. Il a surtout loué la manière *objective* dont ce professeur envisage l'histoire. Grâce à cette méthode, il a pu, disait-il, sans blesser la vérité ni abdiquer l'indépendance de ses convictions, expliquer bien des faits, bien des situations, qu'une théorie abstraite et rigide n'apprécierait point à leur juste valeur. Le motif qui a engagé M. Gisi à se retirer, c'est la faiblesse de sa santé. Il paraît, en effet, que les efforts qu'il devait faire pour parler lui fatiguaient beaucoup la poitrine. M. Gisi sera remplacé, dit-on, par un ancien maître d'école réale, un M. Dierauer, actuellement à Paris.

» Avez-vous quelquefois l'occasion de lire la *Nuova anthologia* qui se publie à Florence, dans le format et sur le modèle de la *Revue des Deux-Mondes*? Il y a paru des articles fort intéressants. Dans la livraison de novembre 1867, j'ai lu un discours très-agréablement écrit, et tenu par Raphaël Lambruschini, — l'un de vos amis, je crois, — à l'Academia della Crusca, sur la corruption du langage. L'auteur assigne deux causes à cette corruption : la manie des importations étrangères : *cupone* (coupon), *salvatagio* (sauvetage), etc. ; puis l'incorrection des écrivains unie aux tendances matérialistes de la science. Celle-ci était autrefois spiritualiste, et Linné donna le nom de *minosa pudica* à la sensitive ; aujourd'hui règne un aride positivisme. Il me semble, toutefois, qu'on ne saurait blâmer des expressions comme celles-ci : le *terrain* de la discussion, le *point de vue*

auquel on se place pour discuter une question ; autrement, il faudrait trouver à redire à l'étendue d'un esprit, à la profondeur d'une doctrine, etc. »

CAUSERIE GRAMMATICALE

Dernièrement, dans une société d'instituteurs *allemands*, — (ce point est important à noter pour le récit) — on s'entretint de la langue française. Chacun, dans ces sortes d'occasions, cherche à montrer sa supériorité sur son voisin et veut en savoir plus long que son confrère.

Un de ces messieurs ayant cité les exemples suivants de l'emploi du verbe qui accompagne le pronom relatif *qui*: *c'est vous qui donnez les cartes*, — *c'est moi qui suis allé*, un autre instituteur allemand prétendit *mordicus* qu'on devait dire pour parler correctement: *c'est vous qui donne*, — *c'est moi qui est allé*.

La chose fut jugée assez grave pour être soumise à tout le sanhédrin enseignant de la localité, lequel prononça qu'il fallait dire: *c'est vous qui donne... c'est moi qui est allé*.

Le premier interlocuteur ayant réclamé contre cette décision au nom de la grammaire, on le renvoya à *se pourvoir d'exemples qui l'autorisassent à parler ainsi*.

Nous serions curieux à notre tour de connaître les exemples dont pourraient s'étayer les instituteurs allemands qui croient qu'on peut dire en *français*, non de Wiesbaden ou de Reutlingen, mais des pays français: *c'est vous qui donne*, — *c'est moi qui est allé*. Si un de ces messieurs peut nous citer un seul exemple tiré des *auteurs français*, nous sommes tout prêt à lui décerner un brevet d'orthodoxie grammaticale. Nous parlons des auteurs français et non des auteurs de grammaires plus ou moins françaises que voient éclore chaque année les maisons d'éducation ou pensions d'outre-Rhin; car chacun sait que ces prétendues grammaires françaises fournissent de fautes et seraient dignes de servir de modèles au *français fédéral*.

A. D.

PARTIE PRATIQUE

QUESTIONS DE SPHÈRE ET D'HISTOIRE NATURELLE

Voici, pour alimenter la partie pratique de l'*Educateur*, quelques problèmes de sphère, pris parmi ceux que nos jeunes demoiselles sont appelées à résoudre.

1. Quelle est la ville d'Europe, capitale d'une monarchie, qui a 10 heures 40 minutes du matin quand il est midi à Vienne en Autriche?

2. Quelle est la ville dont les horloges marquent 7 heures 4 minutes du soir, quand il est midi à Berne, et dont les habitants ont le soleil au zénith le 21 juin à midi?

3. Quel est le plus long jour pour la ville du Cap, et quelle en est la durée?

4. La montre d'un voyageur réglée à New-York doit-elle avancer ou retarder sur les horloges de Berne, et quelle heure doit-elle indiquer, si ce voyageur arrive dans cette dernière ville à midi précis?

5. Sous quelle latitude septentrionale se trouve-t-on si, le 20 mai à midi, temps vrai, la hauteur du soleil est de 80 degrés? ⁴

6. Quelle est la ville de notre hémisphère, qui, le 21 juin à midi, a le soleil à 66 degrés au-dessus de son horizon, et dont les horloges avancent de 21 minutes sur celles de Paris?

7. Quelle est la plante qui offre les caractères suivants?

Sa racine est bulbeuse et pourvue de caïeux destinés à former de nouvelles plantes; la tige est une hampe creuse et striée, terminée par une fleur unique, sortie d'une spathe; les feuilles sont radicales, droites, ensiformes et entières; le calice est nul; la corolle est régulière et composée de six pétales blancs, ovales et portés sur un tube assez long. Dans l'intérieur se trouve une couronne jaunâtre bordée de rouge; les étamines sont au nombre de six, à anthères sessiles; l'ovaire est ovoïde, à trois loges et surmonté d'un style terminé par un stigmate triangulaire.

Morat, mai 1868.

J. HALDY.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Zwei schweizerische Lehrertage ou Deux journées de la Société des instituteurs suisses.

Tel est le titre bien abrégé d'un ouvrage dont M. Rebsamen, directeur de l'école normale de Kreuzlingen, vient de procurer la publication et qu'il eût été à la fois plus simple et plus convenable peut-être d'intituler le *Congrès pédagogique de St-Gall*; car ce volume, fort de 360 pages, n'offre ni plus ni moins que le recueil complet de tous les actes de la grande réunion des instituteurs suisses assemblés, au nombre de 1000, dans l'ancienne et savante cité des Notker et des Eckard, de Vadian et de Zollikofer. « Livre destiné aux instituteurs, aux parents et aux amis des écoles, » ajoute en sous-titre M. Rebsamen. En effet, c'est un véritable traité et presque un monument de la pédagogie actuelle que ces *deux journées d'instituteurs suisses*.

Impossible d'aborder l'examen en détail de cette mosaïque intellectuelle, composée de ni plus, ni moins de vingt-six mémoires, rapports, discussions, descriptions, toasts, sans parler de la liste des instituteurs et amis des écoles, présents à la fête et rangés dans l'ordre des cantons, lesquels, par parenthèse, sont représentés au nombre de 17 et sont suivis des quatre pays voisins de Bade, de Lichtenstein, du Wurtemberg et du Voralberg autrichien, qui avaient aussi leurs délégués à la fête. Mais si nous ne pouvons entrer dans le détail de tout ce qui s'est fait et dit à St-Gall, les 28 et 29 octobre 1867, nos lecteurs ne seront néanmoins pas fâchés de trouver ici le titre au moins des principaux travaux du congrès de St-Gall.

C'est d'abord une dissertation de M. Zuberbühler, directeur de l'Ecole

4 Remarque. A défaut de sextant, j'ai imaginé, pour prendre la hauteur du soleil, un moyen très simple. Je fixe un rapporteur sur un plan horizontal, de manière que le plomb tombe perpendiculairement sur le point de la base; à midi, temps vrai, je dirige l'instrument vers le sud, l'ombre ne déviant ni à droite ni à gauche; puis prenant des deux bouts un fil, je le promène sur la section de cercle qui regarde le soleil, jusqu'à ce que l'ombre tombe sur le point de la base; le degré sur lequel s'est arrêté mon fil indique l'élévation du soleil.

normale de Rorschach, sur un sujet qui a du rapport avec une question traitée dernièrement dans la Suisse française : *Comment l'école et la famille peuvent-elles concourir à former le caractère des élèves?* Vient ensuite un mémoire de M. Schelling, chef de l'Ecole réale ou industrielle de St-Gall, traitant la question des rapports des écoles moyennes, secondaires, réales et de district, avec la vie pratique d'une part et avec les établissements cantonaux d'instruction publique de l'autre. Le troisième mémoire, dû à la plume de M. Helbling, maître à l'Ecole normale de Rorschach, roule sur le meilleur mode de préparer les élèves-maîtres à la profession à laquelle ils se destinent : sujet d'une grande actualité aussi pour la Suisse française, où s'est débattue et se débattra encore plus d'une fois la question de savoir lequel vaut le mieux pour les élèves-régents de la vie claustrale d'Internat ou de la vie bourgeoise de tout le monde.

Les exercices du *corps* ou exercices gymnastiques envisagés non pas seulement comme enseignement distinct, mais dans leur rapport avec toutes les autres branches, font l'objet du cinquième mémoire composé par M. Rüdin, maître à l'Ecole réale de St-Gall.

Les écoles de pauvres ne devaient pas être oubliées et ont fourni la matière de 35 pages imprimées, à un homme expérimenté dans la partie, M. Wellauer, père des orphelins à St-Gall. M. Wellauer avait à examiner les moyens les plus appropriés à l'éducation des pauvres, en général, et de certains enfants pauvres, en particulier.

Un sixième mémoire, qui a pour auteur M. le vice-recteur de l'Ecole cantonale Delabar, a pour but de tracer un programme raisonné des écoles spéciales, professionnelles, commerciales, agricoles.

Un septième travail, l'un des plus étendus et fait avec beaucoup de soin, par M. le landamman Saxer, président de la Société, est consacré à l'examen des systèmes en usage dans les divers cantons pour la surveillance des écoles. C'est un état comparatif des législations cantonales relativement au contrôle de l'enseignement. Ce mémoire, d'une grande actualité pour les écoles de la Suisse française comme pour celles de la Suisse allemande, demande à être connu de nos lecteurs autrement que par une simple mention et fera l'objet d'une analyse, sinon d'une traduction complète, dans les colonnes de l'*Educateur*.

Le huitième mémoire, c'est celui de M. le professeur Mauron sur les dictées orthographiques, que nous avons publié *in extenso* dans ces pages. On a jugé à propos de le traduire pour donner à la Suisse allemande une idée complète des mémoires lus à St-Gall, plutôt qu'en raison de son utilité pratique, le mémoire de M. Mauron s'adressant essentiellement aux pays de langue française et anglaise.

Parmi les morceaux et rapports de moindre étendue contenus dans le recueil, il en est aussi de très intéressants édités par M. Rebsamen, dont la publication ou l'analyse dans l'*Educateur* ne serait, certes, ni sans intérêt ni sans utilité. Nous citerons, entr'autres, le rapport de M. Friess, directeur de l'Ecole normale de Zurich, concernant la *création d'une école normale pour les maîtres secondaires*. C'est la question sur laquelle l'un de nos délégués à Paris, M. Guerne, rappelait dernièrement notre attention dans son rapport sur l'exposition. Une mention honorable est due aussi au rapport que M. Schlegel, instituteur à l'Ecole secondaire des filles de St-Gall, a présenté sur les travaux de la commission nommée en 1859 pour dresser un catalogue des livres les plus recommandables, pour revoir de temps en temps cette liste et y faire les adjonctions nécessaires. Cette commission,

composée de treize membres de la Suisse catholique et protestante, prêtres et laïques, a rédigé une liste d'ouvrages propres à être mis entre les mains de la jeunesse.

Comme on le voit par ce qui précède, le recueil des actes de la société suisse ne manque ni de variété, ni d'importance et se recommande par un intérêt des plus sérieux à l'attention des instituteurs et des amis de l'instruction. Aussi comptons-nous bien, comme nous l'avons annoncé plus haut, ne pas nous en tenir à cet aperçu général et par trop sec de la publication de nos collègues de la Suisse allemande¹.

Nous l'avons dit, redit et ne cessons de le répéter : la « *Pédagogie est une* » et c'est en vain qu'on voudrait élever des murailles de la Chine entre la pédagogie allemande et la pédagogie française. L'Allemagne d'ailleurs, en dépit de quelques exagérations systématiques, est la terre classique de l'éducation. C'est là que Pestalozzi a été le mieux compris, apprécié, honoré, et qui mieux est, qu'il a trouvé le terrain le plus propice au développement de ses précieuses méthodes. Placés entre la France et l'Allemagne, nous sommes dans une position favorable pour servir d'intermédiaires entre les deux pays. On ne saurait trop, d'ailleurs, rapprocher les diverses parties de la Suisse, et quoique nos collègues de la Suisse allemande ne soient pas tous aimables envers leurs frères welsches, contraignons-les à le devenir par nos procédés polis et fraternels. A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — En attendant la mise à exécution de la loi de 1868 sur les Ecoles normales, le Conseil d'Etat a arrêté que l'ancien règlement de 1849 demeurerait provisoirement en vigueur. Les élèves garçons qui forment les deux volées supérieures achèveront leurs études conformément aux dispositions de la loi de 1849 ; les élèves récemment admis seront soumis aux dispositions de la nouvelle loi ; ils formeront la quatrième volée et feront quatre ans d'études.

Les instituteurs à l'Ecole normale ont tous été provisoirement confirmés dans leur enseignement, pour le terme d'une année. M. Chappuis-Vuichoud est appelé dans ces mêmes conditions à donner des leçons d'allemand à la 4^{me} classe.

Il sera prochainement pourvu d'une manière définitive aux fonctions de directeur des Ecoles normales². A cet égard, le Conseil d'Etat a fait exprimer à M. F. Guignard ses remerciements pour les services que ce fonctionnaire a rendus pendant les quatre années durant lesquelles il a été chargé de la direction des Ecoles normales.

A l'école des élèves régentes, il sera apporté quelques modifications dans la répartition des heures de leçons entre les différentes branches d'études, essentiellement en vue d'augmenter le temps consacré à l'enseignement de la langue française.

¹ Nous disons *collègues*, n'en déplaise à ceux qui pensent avec M. Larousse qu'il faut dire *confrères*. Le savant *Dictionnaire de Littré* désigne comme collègues ceux qui exercent les mêmes fonctions. Les moines, les curés, les médecins se traitent de chers confrères. Rien n'empêche certainement les instituteurs qui sont aussi, comme les précédents, des médecins du corps et de l'âme, d'en faire autant. Mais il y a, dans ce nom de confrères, quelque chose d'un peu confidentiel et mystérieux qui nous fait préférer l'expression plus ronde de collègues.

² Un concours pour la repourvue définitive a été ouvert du 15 mai au 1^{er} juin.

AUX COMITÉS CANTONAUX ET LOCAUX

et aux membres de la Société qui se proposent de participer à la prochaine réunion de Lausanne.

Le comité directeur, sur la demande qui lui en a été faite de la part de la réunion cantonale des instituteurs fribourgeois, a décidé d'avancer la prochaine fête d'un jour, afin que la seconde journée ne tombe pas sur un vendredi (jour maigre pour les catholiques). — La 3^e session de l'assemblée générale de la société est donc définitivement fixée aux **5 et 6 août**.

Dans l'intérêt des mesures qui doivent être prises en vue d'une réception convenable et d'une organisation suffisante, le comité directeur prie instamment les comités cantonaux et locaux (soit les bureaux de conférences de cercle ou de district) de recueillir sans retard les inscriptions des membres de la Société et des autres instituteurs ou amis de l'instruction qui se disposent à participer à cette réunion,¹ et ceux-ci sont à leur tour invités à se faire inscrire auprès de leur comité (ou bureau de conférence) respectif, ou à s'adresser directement au président soussigné, à qui les listes d'inscription devront être expédiées pour le **30 juin** au plus tard. Elles indiqueront, autant que faire se pourra, si les inscrits arriveront à Lausanne la veille de la fête ou seulement le 5 au matin, et s'ils resteront les deux jours. Cette mention est nécessaire surtout en vue des logements.

Lausanne, le 30 mai 1868.

Pour le comité directeur,

Le président,

CHAPPUIS-VUICHOUDE.

¹ Pour le canton de Vaud, cette invitation s'adresse aussi tout spécialement aux instituteurs adjoints au comité directeur, dans la réunion cantonale du 28 juin 1867, pour concourir avec lui à l'organisation de la fête, et qui sont : MM. *Dela-crétaz*, à Bex ; *Duflon*, à Villeneuve ; *Débétaz*, à Chapelles ; *Jan*, à Payerne ; *Gardel*, à Grandson ; *Moreillon*, à Ependes ; *Bauverd*, à Chavornay ; *Collet*, à Fey ; *Mutru*, au Lieu ; *Berney*, à Cuarnens ; *Rolland*, à Yens ; *Gaillard*, à Lavigny. — Ainsi, les sociétaires vaudois pourront aussi se faire inscrire auprès de l'un de ces membres adjoints du comité d'organisation.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.